



Institut Pasteur

la **recherche** par excellence

COMPTES 2010



01

Bilan et compte de résultat 2010

03 > 09
Les comptes de l'exercice

10 > 11
Bilan

12
Compte de résultat

13
Tableau des flux de trésorerie

02

Annexe aux comptes de l'exercice

15 > 17
Règles et méthodes comptables

18 > 25
Compléments d'informations relatifs au bilan

Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 2 Immobilisations financières

Note 3a Titres de placement stables

Note 3b Valeurs mobilières de placement

Note 4a Échéancier des créances et des dettes

Note 4b Produits à recevoir et charges à payer

Note 5 Fonds propres

Note 6 Subventions d'équipement

Note 7 Provisions pour risques et charges

Note 8 Fonds dédiés

Note 9 Produits constatés d'avance

26 > 29
Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

Note 10 Produits d'exploitation

Note 11 Résultat financier

Note 12 Résultat exceptionnel

Note 13 Compte emploi des ressources et note de commentaires

30 > 32
Autres informations

Note 14 Engagements hors bilan

Note 15 Rémunération des dirigeants

Note 16 Effectif des salariés au 31 décembre 2010

03

Rapports du commissaire aux comptes

34
Rapport général

35
Rapport spécial



bilan et compte de résultat

LES COMPTES DE L'EXERCICE

Note liminaire

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les comptes sociaux ainsi présentés concernent la Fondation « Institut Pasteur de Paris » et, en application des règles sociales et fiscales, ses établissements de Guadeloupe et Guyane, intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits des établissements hors métropole sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Situation de l'Institut Pasteur durant l'exercice écoulé, progrès réalisés, difficultés rencontrées

L'**excédent net** de l'exercice 2010 s'élève à **35,1 M€**, en raison d'un excédent exceptionnel très important.

L'**excédent courant** – après transfert exceptionnel des legs de 4 M€ – s'élève à **0,8 M€**. Il se compose du **déficit d'exploitation (10,0 M€)**, structurellement déficitaire, et de l'**excédent financier (10,8 M€)** correspondant pour l'essentiel aux revenus de nos placements financiers à long terme. La performance totale des placements financiers à long terme s'est élevée en 2010 à 5,4 % contre un indice global de 3,7 %.

Les **produits d'exploitation** augmentent de 26,3 M€ (+ 12,4 %) et s'élèvent à **238,4 M€**. L'**importante progression** cette année de nos **redevances (+ 5,8 M€)** et de nos **prestations de services (+ 5,1 M€)** est due à la résolution de litiges de valorisation. Ces négociations, intervenues dans le courant de l'année 2010, ont donc très fortement impacté les comptes. Le soutien financier des pouvoirs publics, et particulièrement du ministère de la Recherche, permet la **progression** de nos **subventions publiques de 2,8 M€**. Enfin, les bons résultats de la **collecte**, réalisés dans un contexte économique défavorable, sont le fruit de nombreuses actions menées depuis plusieurs années.

Les **charges d'exploitation** augmentent de 18,7 € (+ 8,1 %) et s'élèvent à **248,6 M€** en 2010.

La gestion rigoureuse de l'ensemble de nos dépenses ainsi que les audits organisationnels menés, ont permis de réaliser des économies substantielles pour cette année et celles à venir. Les **frais de fonctionnement** sont en augmentation de 4,8 M€, notamment en raison de la résolution de litiges de valorisation qui entraîne un reversement complémentaire immédiat aux copropriétaires. Les **frais de personnel** sont en augmentation de 3,4 M€ compte tenu de la politique salariale menée cette année.

L'**excédent exceptionnel**, constitué d'une partie des legs et des résultats réalisés sur la gestion des placements financiers à long terme, s'élève à **34,3 M€** et constitue structurellement la plus grande part de l'excédent net annuel. L'évolution de l'ensemble des marchés financiers mondiaux nous a permis de constater, pour la deuxième année consécutive, des **produits nets exceptionnels** sur notre portefeuille de placement à long terme (21,5 M€).

En millions d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010
Produits d'exploitation	205,7	214,8	218,9	212,1	238,4
Charges d'exploitation	211,8	222,9	236,8	229,9	248,6
Déficit d'exploitation Institut Pasteur de Paris	- 6,1	- 8,1	- 17,9	- 17,8	- 10,2
Contribution des établissements hors métropole			- 0,2	- 0,7	0,2
Déficit d'exploitation	- 6,1	- 8,1	- 18,1	- 18,6	- 10,0
Produits financiers	17,4	18,4	20,5	20,5	11,8
Charges financières	0,9	1,2	0,6	0,8	1,0
Excédent financier Institut Pasteur de Paris	16,5	17,1	19,9	19,9	10,8
Contribution des établissements hors métropole			0,0	0,1	0,0
Excédent financier	16,5	17,1	19,9	19,8	10,8
Excédent/déficit courant (avant transfert exceptionnel des legs)	5,3	3,1	- 4,2	- 4,8	- 3,2
Excédent courant (après transfert exceptionnel des legs)	10,3	9,1	1,8	1,2	0,8
Produits exceptionnels	91,6	103,8	24,0	76,5	41,7
Charges exceptionnelles	47,2	70,4	136,2	1,0	7,5
Excédent/déficit exceptionnel Institut Pasteur de Paris	- 6,1	- 8,1	- 112,2	75,5	34,2
Contribution des établissements hors métropole			- 0,6	- 0,1	0,1
Excédent/déficit exceptionnel	44,4	33,4	- 112,8	75,4	34,3
Excédent/déficit net de l'exercice	54,7	42,4	- 111,0	76,6	35,1
Dont contribution des établissements hors métropole			- 0,8	- 0,7	0,3

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 238,4 M€ en progression de 26,3 M€ (+ 12,4 %) par rapport à 2009. Cette augmentation globale des « produits d'exploitation » est analysée, ci-dessous, à travers les variations les plus significatives.

LES REDEVANCES (37,2 M€ / + 5,8 M€)

La progression affichée, tant par rapport à l'an passé qu'au budget, est due aux résolutions de litiges avec des industriels, relatifs aux licences HIV-1 et HIV-2. Ces négociations, intervenues dans le courant de l'année 2010, ont donc très fortement impacté les comptes.

Les revenus issus des contrats de licence s'élèvent à 26,8 M€ et progressent donc de 5,8 M€ par rapport à 2009.

Ceux issus des contrats de licence de marque s'élèvent à 10,4 M€ et restent stables par rapport à l'an passé.

LES VENTES, PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS (23,3 M€ / + 5,2 M€)

Ces produits de natures très variées, mais participant tous aux « revenus des activités propres », génèrent en 2010 un chiffre d'affaires total de 23,3 M€ en progression par rapport à l'an passé de 5,2 M€, en raison de la signature, avec un industriel, d'un financement exceptionnel. Par ailleurs, ce poste regroupe des revenus tels que ceux provenant des enseignements et publications, du centre médical, des congrès et colloques, etc. qui restent stables depuis de nombreuses années. Les autres facturations externes de prestations scientifiques (contrats d'expertises, de conseils, examens de laboratoire pour l'industrie, produits à usage de diagnostic) sont cette année en légère augmentation par rapport à 2009.

LES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT (60,8 M€ / + 2,8 M€)

La subvention du ministère de la Recherche s'élève à 55,0 M€ et augmente de 3,0 M€ cette année, compte tenu d'un amendement parlementaire de 2,0 M€, versé au profit de l'Institut Pasteur et du dégel partiel obtenu fin 2010.

La subvention de l'Institut national de veille sanitaire, qui contribue au financement des activités des centres nationaux de référence, s'élève à 5,8 M€, en diminution de 0,2 M€ cette année, aucun événement majeur n'ayant été connu en 2010.

LES CONVENTIONS ET CONTRATS DE RECHERCHE (39,5 M€ / + 0,2 M€)

Les contrats de recherche et développement avec l'industrie s'élèvent à 2,8 M€ et augmentent de 0,8 M€ en 2010, en raison de la signature de nouveaux contrats relatifs au diagnostic et à la recherche thérapeutique.

Les contrats et conventions de recherche avec le secteur public s'élèvent à 17,7 M€ et sont en baisse de 1,3 M€ par rapport à 2009. Cette diminution concerne essentiellement les contrats et conventions servant le Réseau international des Instituts Pasteur. Les autres contrats de recherche, correspondant principalement à ceux conclus avec l'Union européenne, s'élèvent à 12,6 M€ et sont stables par rapport à 2009.

Enfin, les autres financements, correspondant aux fonds reçus d'organismes privés (AFM, Ligue nationale contre le cancer, Fondation de France, Fondation pour la Recherche médicale...) s'élèvent à 6,4 M€ et progressent de 0,7 M€ par rapport à 2009.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE (1,5 M€ / + 0,1 M€)

La taxe d'apprentissage perçue en qualité de dispensateur de formation s'élève à 1,5 M€, soit une augmentation de 9,7 % par rapport à l'an passé.

LES DONS (18,1 M€ / + 1,7 M€)

Les dons reçus en 2010 continuent de progresser et s'élèvent à 18,1 M€ contre 16,4 M€ en 2009. Le chiffre global de la collecte, incluant les dons constatés en exploitation, ceux constatés en exceptionnel et les subventions d'équipement, se stabilise pour atteindre en 2010 19,7 M€, contre 19,8 M€ en 2009. Ces bons résultats, réalisés dans un contexte économique défavorable, sont le fruit de nombreuses actions menées maintenant depuis plusieurs années, comme le « Pasteurdon » ou les campagnes de communication « Rendons malades les maladies ».

LES LEGS (23,8 M€ / - 0,1 M€)

Les legs s'élèvent à 23,8 M€ et diminuent de 0,1 M€ pour la part portée en produits d'exploitation. Il est rappelé que, sont portés en ressources d'exploitation, d'une part, la part unitaire des dons et legs inférieure à 0,3 M€, et, d'autre part, un montant de 4,0 M€ pour 2010 (6,0 M€ en 2009), qui, sur décision du conseil d'administration, est prélevé sur la part unitaire qui excède le seuil de 0,3 M€. Le complément est affecté en ressources exceptionnelles.

Par ailleurs, afin d'accélérer leur enregistrement dans les comptes annuels, pour chaque legs, des sous-lots ont été créés, correspondant à un bien identifié, et chaque mouvement est rattaché à un type de sous-lots. Les sous-lots sont désormais clôturés lorsque toutes les recettes ou dépenses liées au bien concerné sont terminées; ils sont alors immédiatement comptabilisés en produits.

En incluant les produits exceptionnels, le montant des legs comptabilisé en 2010 s'élève à 35,9 M€ contre 40,5 M€ en 2009, confirmant ainsi la tendance à la baisse enregistrée depuis quelques années, tant par le nombre de dossiers traités que par la valeur unitaire des legs perçus.

LES LOYERS (4,5 M€ / - 0,1 M€)

Les loyers s'élèvent à 4,5 M€ et diminuent de 0,1 M€ par rapport à 2009. Les loyers encaissés en 2010 sont stables sauf pour un immeuble pour lequel une libération partielle permettant de faire de gros travaux était envisagée et a conduit à ne pas relouer les lots libérés.

LES REPRISES SUR PROVISIONS (9,4 M€ / + 5,9 M€)

Ces reprises de provisions, d'un montant total de 9,4 M€ en 2010, concernent essentiellement des litiges connus et provisionnés les années antérieures et résolus en 2010. Ils sont liés à des litiges de valorisation (3,6 M€), de clients (5,1 M€) et prud'homaux (0,7 M€).

LE REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES (19,7 M€ / + 4,6 M€)

Le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », qui enregistre la reprise des engagements à réaliser des ressources non utilisées, fait ressortir un montant de 19,7 M€ pour l'exercice 2010 contre 15,1 M€ l'année précédente, soit une progression de 4,6 M€. Ces montants correspondent donc, avec un an de décalage, à la part des donations et autres libéralités non utilisée conformément à la fin de l'exercice.

LES TRANSFERTS DE CHARGES (0,6 M€ / + 0,2 M€)

Ils correspondent principalement aux remboursements d'assurances perçus suite aux sinistres déclarés.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à **248,6 M€**, et sont en augmentation de **18,7 M€ (+ 8,2 %)** par rapport à 2009 et au budget.

Pour l'exercice 2010, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les 3 chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget :

- frais de personnel
114,4 M€ soit + 3,1 % par rapport à 2009 ;
- frais de fonctionnement
84,7 M€ soit + 6,0 % par rapport à 2009 ;
- amortissements, provisions et engagements
49,5 M€ soit 27,1 % par rapport à 2009.

Les frais de personnel (**114,4 M€**), qui représentent 46 % des charges d'exploitation, augmentent de 3,4 M€ (+ 3,0 %) par rapport à 2009 et sont supérieurs au budget de 1,7 M€ (+ 1,5 %).

Cette évolution du poste « personnel » s'explique par les mesures principales suivantes :

- mesures individuelles pour 2,0 % au 1^{er} janvier 2010, et effet report 2009 pour 0,2 % ;
- attribution d'une prime exceptionnelle pour l'ensemble du personnel pour 1,3 % ;
- évolution des effectifs pour - 1,9 %, en raison de la réduction nette des effectifs (- 53 postes en 2010) par non-remplacement des personnes quittant l'Institut ;
- augmentation de la charge des droits d'inventeurs, compte tenu des résolutions de litiges intervenues en 2010 (0,7 %) ;
- augmentation des indemnités de départ versées en 2010 (0,4 %) ;
- variation des provisions (ARTT, congés payés et primes semestrielles) qui impactent les comptes pour - 0,4 % ;
- taux des charges sociales qui s'élève à 44,9 % en 2010 contre 44,7 % en 2009 (+ 0,2 %).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 84,7 M€ contre 79,9 M€ en 2009, en augmentation de 4,8 M€ (6,0 %).

Les principales variations sont les suivantes :

- sous le poste « achats de marchandises et matières premières » (19,0 M€ / - 0,3 M€), on constate une stabilisation des achats de consommables de base des laboratoires de recherche ;
- sous le poste « autres achats et charges externes » (48,3 M€ / - 0,5 M€), les variations significatives concernent les postes suivants :
 - les frais d'entretien général progressent de 1,3 M€, compte tenu des opérations de désamiantage effectuées sur les bâtiments en cours de rénovation,
 - les charges liées aux contrôles relatifs à la sécurité augmentent de 0,4 M€, en raison de l'installation de sécurité incendie,
 - les honoraires progressent de 0,4 M€ en raison notamment de la résolution de litiges importants de valorisation cette année et des audits organisationnels menés,
 - les reversements de subventions perçues, principalement pour le compte du Réseau international des Instituts Pasteur, diminuent

de 1,6 M€ par rapport à 2009, en cohérence avec la diminution des produits de subventions perçues pour leur compte,

- les consommations de fluides (électricité, gaz, eau, chauffage) diminuent cette année de 0,4 M€, en raison notamment de la diminution de la consommation d'eau relative aux travaux de construction du BIME ;

- sous le poste « impôts et taxes » (2,7 M€ / - 0,4 M€), constitué principalement de la taxe sur salaires, des charges fiscales liées aux rémunérations et de la TVA non récupérable, les charges varient peu par rapport à l'an passé en raison d'un périmètre équivalent. La diminution est imputable en 2010 à la charge de TVA non récupérable, compte tenu d'un accroissement temporaire du taux de récupération ;
- sous le poste « autres charges » (14,7 M€ / + 6,0 M€), les redevances à reverser sur les contrats en copropriété s'élèvent à 11,6 M€ et augmentent de 6,9 M€ par rapport à 2009, en raison de la résolution de litiges de valorisation qui entraîne en 2010 un reversement complémentaire aux copropriétaires de 7,1 M€. Les frais de brevets s'élèvent à 2,3 M€ et diminuent cette année de 0,5 M€. Les autres charges diverses s'établissent en 2010 à 0,8 M€ contre 1,1 M€ en 2009 et correspondent principalement à des résolutions diverses de litiges.

L'augmentation du poste « amortissements, provisions, engagements à réaliser sur des ressources non utilisées » (49,6 M€ / + 10,7 M€) appelle les commentaires suivants :

- la dotation aux amortissements s'élève en 2010 à 13,4 M€ et progresse légèrement par rapport à 2009 (+ 2,1 M€). En effet, compte tenu des travaux importants de rénovation effectués les années antérieures et dont certains se sont terminés en 2009, l'année 2010 enregistre une année pleine d'amortissements. Cette tendance d'augmentation de la charge d'amortissement se confirmera dans les années à venir, avec la mise en service du bâtiment de Biologie intégrative des maladies émergentes prévue fin 2011 ;
- les provisions pour charges d'exploitation, dotées à hauteur de 1,4 M€ en 2010, concernent les créances commerciales ;
- les provisions pour risques et charges sont dotées à hauteur de 12,7 M€ contre 7,3 M€ en 2009, soit une augmentation de 5,4 M€. Les provisions constituées sur l'exercice concernent les risques généraux liés à l'activité (9,7 M€), les risques sociaux (1,9 M€), les engagements de retraite (0,7 M€), les litiges prud'homaux en cours (0,2 M€) et les litiges avec des industriels (0,2 M€) ;
- le poste « engagements à réaliser des ressources non utilisées » (22,0 M€ en 2010), en augmentation de 2,2 M€ cette année, constate la part des subventions, libéralités et conventions de recherche non utilisée en fin d'année c'est-à-dire l'engagement d'emploi de l'Institut Pasteur envers les organismes financeurs et les donateurs.

La contribution aux résultats d'exploitation des établissements hors métropole

Les résultats d'exploitation des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à - 0,2 M€ et 0,4 M€.

Les opérations financières courantes

L'excédent financier s'élève à **10,8 M€** et est en baisse par rapport à 2009 (- 8,8 M€). En 2010, afin d'optimiser la valeur patrimoniale du portefeuille, seule une partie des revenus sur valeurs mobilières a été externalisée des fonds dédiés, justifiant ainsi la diminution des revenus mobiliers par rapport à 2009. La performance du portefeuille s'élève à 5,4 % contre un benchmark de 3,7 %.

La contribution aux résultats financiers des établissements hors métropole

Les résultats financiers des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, sont non significatifs.

Les opérations exceptionnelles

L'excédent exceptionnel de l'exercice 2010 s'élève à **34,2 M€** contre 75,5 M€ en 2009.

Comme les années précédentes, les opérations exceptionnelles sont constituées d'une composante relative aux libéralités (dons et legs pour 12,2 M€ en 2010 contre 16,6 M€ en 2009), et d'une composante financière (plus-values nettes sur les titres du patrimoine de 21,0 M€ cette année contre 58,9 M€ en 2009). Les fonds patrimoniaux ainsi placés font l'objet d'un mandat de gestion dans plusieurs établissements financiers spécialisés ; l'allocation d'actifs fixée en longue période correspond à un équilibre entre les actions et les obligations. Par ailleurs, le solde des plus-values dégagées doit toujours être supérieur aux moins-values réalisées.

La contribution aux résultats exceptionnels des établissements hors métropole

Le résultat exceptionnel de l'Institut Pasteur de Guyane, intégré dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élève à 0,1 M€ (non significatif pour l'Institut Pasteur de Guadeloupe).

Évolutions et perspectives d'avenir

Le résultat d'exploitation, structurellement déficitaire, met en évidence que l'équilibre du résultat courant de l'Institut est lié à une optimisation de la gestion du patrimoine mobilier et immobilier. Par ailleurs, dans un contexte économique mondial difficile, le soutien de l'État conditionne notre compétitivité.

Événements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu postérieurement à la clôture.

Activités en matière de recherche et de développement

La recherche et le développement sont l'activité même de l'Institut Pasteur. En conséquence, il convient de se reporter au rapport annuel d'activités.

Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

Aucune modification n'est intervenue en 2010 dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

Prises de participation dans l'exercice

PathoQuest est une jeune start-up de biotechnologies dont l'objectif vise à identifier de nouveaux agents pathogènes par des approches de séquençage à haut débit ; l'Institut Pasteur a pris en 2010 une participation de 74,18 %.

Par ailleurs, en 2010, a été créée la Fondation Institut Pasteur de Dakar où l'Institut Pasteur de Paris est cofondateur avec l'État Sénégalais d'une fondation indépendante régie par les lois et règlements en vigueur au Sénégal.

Compte rendu de l'activité des filiales

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2010, sont les suivants :

Anaconda Pharma

en essai préclinique, retour positif, devrait postuler pour une demande d'autorisation d'essai clinique en 2011.

Ariana Pharma

un contrat est signé avec la FDA, communiqué de presse paru, qui génère de nouveaux contrats.

Biocortech

levées de fonds de 1 M€ cet été, auprès de Business Angels et d'actionnaires historiques.

Collectis

création de filiales, Collectis Plant science; rachat de Cytopulse Inc en septembre; filiale CBR Inc créée en octobre; nombreux partenariats industriels signés.

Génomique Vision

important contrat de R&D signé avec un industriel américain, Quest et entrée au capital de ce dernier pour 3 M€ en novembre.

Genticel (ex-BT Pharma)

levée de 13,1 M€ auprès d'investisseurs financiers en mars; changement de nom, en Genticel; autorisation d'entrée en essai clinique phase 1 pour traiter le cancer du col de l'utérus en juillet.

Hybrigenics

création de Hybrigenics Services SAS en juillet; mise au point de nouvelles formulations de l'inecalcitol, la molécule phare de la société; en phase 2 d'essai clinique pour traiter les patients atteints d'un cancer de la prostate hormono-réfractaire.

Immunothérapie

structuration de la société avec la nomination d'un directeur général et augmentation de capital.

Soparbiotech / Texcell

partenariat stratégique avec la société américaine Cell trends et création de Texcell-NA.

Theravectys

un nouveau directeur général en place; essai préclinique réglementaire en cours en vue d'un essai clinique de phase de vaccination thérapeutique anti-HIV; dossier Oseo de 2,5 M€ accepté.

Aucune particularité sur les autres participations (sociétés non cotées).

Compte rendu de l'activité du Réseau international des Instituts Pasteur

Les comptes combinés, tels que présentés ci-après, couvrent le périmètre suivant :

- Institut Pasteur, comprenant les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, de la Guadeloupe et de la Guyane française;
- Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie;
- Institut Pasteur de Bangui;
- Institut Pasteur de Dakar (jusqu'au 30 juin 2010);
- Institut Pasteur de Madagascar;
- Institut Pasteur du Cambodge.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement de ces comptes sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes de l'Institut Pasteur. Afin de rendre le contenu des comptes homogènes, les comptes des différentes entités ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes de l'Institut Pasteur. Les principaux retraitements pratiqués concernent l'harmonisation des durées d'amortissement des immobilisations.

Les comptes des Instituts Pasteur du réseau ont été convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion relatifs aux éléments monétaires sont constatés au compte de résultat et ceux relatifs aux éléments non monétaires sont constatés en écart de conversion au niveau des fonds propres.

Bilan

En millions d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010
Actif immobilisé	108,1	123,6	152,0	173,0	230,1
Actif circulant	750,7	804,7	668,1	773,3	775,8
Comptes de régularisation	4,3	4,6	3,4	2,7	3,8
Total actif	863,1	932,9	823,5	949,0	1 009,7
Fonds propres	654,6	699,4	588,1	665,4	701,1
Autres fonds propres	15,8	14,4	28,1	37,3	41,1
Provisions pour risques et charges	35,1	39,6	41,0	46,1	54,6
Fonds dédiés	15,7	17,6	17,1	21,7	24,3
Dettes	76,0	85,2	78,4	102,6	107,6
Comptes de régularisation	65,9	76,7	70,8	75,9	81,0
Total passif	863,1	932,9	823,5	949,0	1 009,7

Compte de résultat

En millions d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010
Produits d'exploitation	232,8	249,9	247,5	242,3	263,0
Charges d'exploitation	239,3	255,2	263,3	259,7	272,7
Déficit d'exploitation	- 6,5	- 5,3	- 15,8	- 17,4	- 9,7
Produits financiers	17,6	18,7	21,2	21,1	12,3
Charges financières	1,1	1,3	0,9	1,1	1,3
Excédent financier	16,5	17,4	20,3	20,0	11,0
Excédent courant	10,0	12,1	4,5	2,6	1,3
Produits exceptionnels	93,2	105,0	24,7	77,6	42,5
Charges exceptionnelles	47,8	71,8	138,3	2,1	7,7
Excédent exceptionnel	45,4	33,2	- 113,6	75,5	34,8
Excédent net	55,4	45,3	- 109,1	78,1	36,1

Bilan actif

En milliers d'euros

	31-12-2010			31-12-09
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles (note 1)	4 697	3 071	1 626	1 570
Immobilisations corporelles (note 1)				
Terrains et immeubles d'exploitation	195 450	110 261	85 188	57 435
Matériel et mobilier	149 997	126 808	23 189	24 762
Agencements, aménagements, installations	20 997	20 352	645	649
Autres immobilisations	565	536	29	43
Immobilisations liées à l'exploitation	367 009	257 957	109 052	82 889
Terrains et immeubles de rapport	75 399	10 424	64 975	38 948
Immobilisations en cours	41 117		41 117	37 287
	483 525	268 381	215 144	159 124
Immobilisations financières (note 2)				
Titres de participation	4 309	2 044	2 264	1 381
Autres	2 189	67	2 121	2 028
	6 497	2 112	4 386	3 409
Actif immobilisé	494 719	273 564	221 155	164 103
Titres de placement stables (note 3a)	632 599	54 133	578 466	600 378
Stocks et en-cours	4 669	1 468	3 201	3 252
Créances d'exploitation (note 4a)	106 550	2 626	103 924	117 937
Valeurs mobilières de placement (note 3b)	58 295		58 295	20 170
Disponibilités	4 766		4 766	6 400
Actif circulant	806 879	58 227	748 652	748 136
Charges constatées d'avance	3 444		3 444	2 340
Écarts de conversion actif	240		240	290
Total actif	1 305 282	331 791	973 492	914 868
Engagements reçus legs nets à réaliser (note 14)				
Acceptés par le conseil d'administration			17 517	10 149
Autorisés par l'autorité de tutelle			32 559	31 350

Bilan passif

En milliers d'euros

	31-12-10	31-12-09
Fonds de dotation	645 904	629 282
Report à nouveau	- 3 018	- 62 954
Excédent de l'exercice	35 078	76 607
Fonds propres métropole	677 964	642 935
Fonds propres hors métropole	1 318	1 239
Fonds propres (note 5)	679 282	644 174
Subventions d'équipement	35 282	31 337
Autres fonds propres (note 6)	35 282	31 337
Provisions pour risques et charges (note 7)	53 174	44 887
Fonds dédiés (note 8)	22 056	19 792
Dettes financières	21 596	23 246
Dettes fournisseurs	39 554	37 581
Dettes sociales et fiscales	29 287	26 211
Autres dettes	13 394	12 123
Dettes (note 4a)	103 831	99 160
Produits constatés d'avance (note 9)	79 652	75 467
Écarts de conversion passif	215	52
Total passif	973 492	914 868

Compte de résultat de l'exercice 2010

En milliers d'euros

	31-12-10	31-12-09
Produits d'exploitation (note 10)		
Redevances	37 178	31 376
Ventes, prestations et services divers	23 303	18 105
Subventions de l'État	60 828	58 061
Contrats et conventions	39 506	39 259
Taxe apprentissage	1 488	1 357
Dons	18 075	16 380
Legs	23 840	23 977
Loyers	4 525	4 691
Reprises sur provisions	9 363	3 467
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	19 725	15 089
Transferts de charges	585	353
Total produits d'exploitation	238 413	212 113
Charges d'exploitation		
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	18 979	19 313
Autres achats et charges externes	48 339	48 890
Impôts et taxes	2 667	3 049
Personnel	114 407	111 039
Dotations aux amortissements et provisions	27 565	19 241
Engagements à réaliser des ressources non utilisées	21 964	19 725
Autres charges	14 686	8 689
Total charges d'exploitation	248 608	229 945
Contribution des établissements hors métropole	176	- 747
Déficit d'exploitation	- 10 018	- 18 579
Produits financiers		
Produits financiers	11 802	20 465
Charges financières	985	807
Contribution des établissements hors métropole	- 2	113
Excédent financier (note 11)	10 815	19 772
Excédent courant		
Produits exceptionnels	41 721	76 499
Charges exceptionnelles	7510	1 007
Contribution des établissements hors métropole	71	- 77
Excédent exceptionnel (note 12)	34 282	75 414
Impôt sur les bénéfices		
Excédent net	35 078	76 607

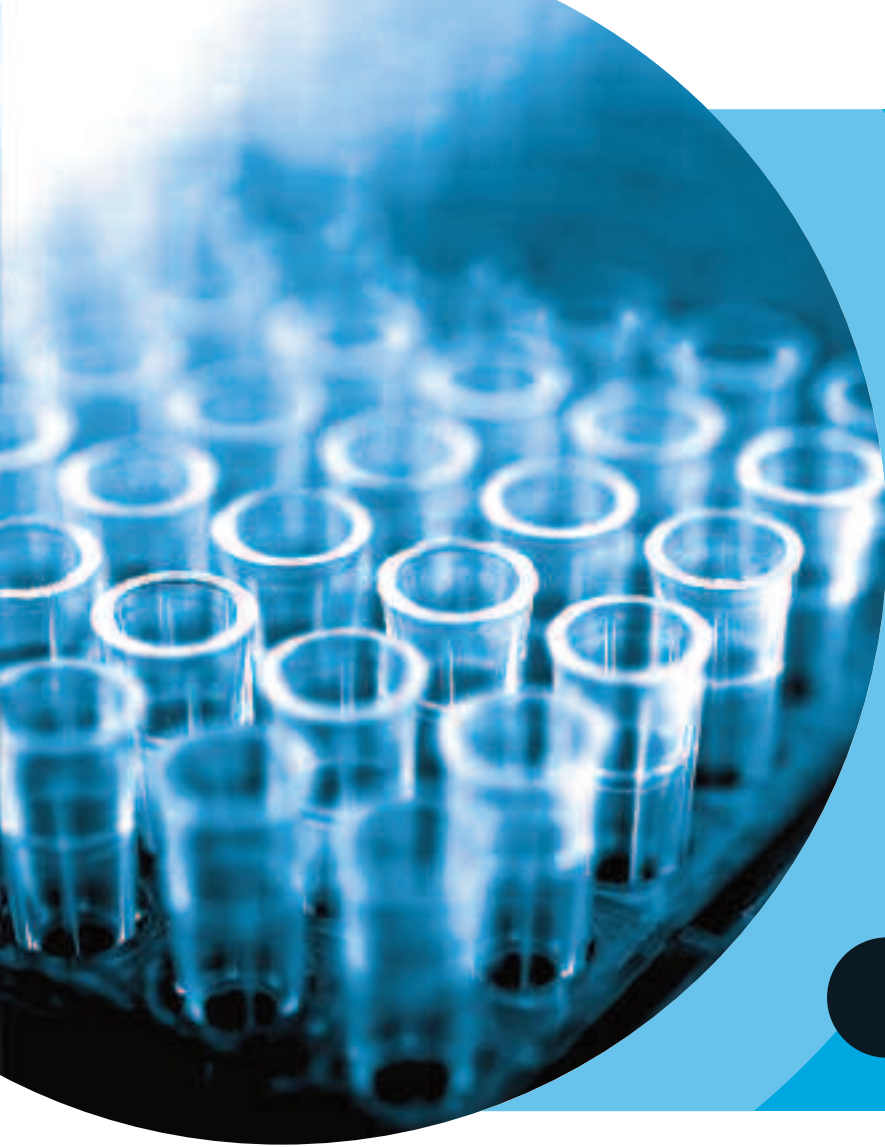
Tableau des flux de trésorerie 2010

En milliers d'euros

	31-12-10	31-12-09
Flux d'exploitation		
Résultat net	35 078	76 607
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	13 870	11 895
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	538	268
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	- 24 943	- 57 517
Variation des provisions pour risques et charges	8 287	4 384
Variation des fonds dédiés	2 264	4 665
Variation des subventions d'équipement	- 2 244	- 1 571
Marge brute d'autofinancement	32 851	38 731
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	27 155	- 15 321
Total flux d'exploitation	60 006	23 410
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 341	- 1 531
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 70 069	- 31 259
Acquisitions d'immobilisations financières	- 1 276	- 127
Variation des subventions d'équipement	6 189	11 285
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	255	570
Variation des titres de placement stables	43 377	- 10 241
Total flux liés aux investissements	- 21 864	- 31 303
Flux des opérations de financement		
Apports au fonds de dotation		
Remboursements des emprunts ⁽²⁾	- 1 649	22 204
Total flux des opérations de financement	- 1 649	22 204
Variation de trésorerie		
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice ⁽¹⁾	26 570	12 259
Trésorerie à la clôture de l'exercice ⁽¹⁾	63 061	26 570

(1) Disponibilités + valeurs mobilières de placement.

(2) Variation des positions créditrices de banques et emprunt BNP de 18 M€.



annexe

AUX COMPTES DE L'EXERCICE

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables définies, ci-après, concernent la Fondation « Institut Pasteur de Paris » et ses établissements de Guadeloupe et Guyane qui, depuis l'exercice 2008, sont intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits des établissements hors métropole sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations (Règlement CRC n° 99-01) et dans le respect des dispositions particulières des statuts de l'Institut Pasteur compatibles avec ces règles.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.

De manière plus spécifique, les principales méthodes comptables appliquées sont décrites ci-après :

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Sont inscrites dans le compte de résultat en « produits d'exploitation » :

- les subventions allouées par l'État (ministère chargé de la Recherche et Institut national de veille sanitaire) ;
- les subventions diverses et libéralités reçues d'organismes privés (Fondation de France, Ligue nationale contre le cancer, AFM, ARC, Fondation Recherche médicale, Sidaction, Pasteur Weizmann, Vaincre la mucoviscidose...);
- les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispenseur de formation.

CONTRATS ET CONVENTIONS DE RECHERCHE

Les créances sur conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif pour leur intégralité à la date de leur acquisition définitive, le produit correspondant étant différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat en couverture des charges de recherche conformément aux dispositions de la convention de recherche.

LEGS, SUCCESSIONS ET DONATIONS (LIBÉRALITÉS)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports au fonds de dotation de la Fondation ;
- les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable par la Fondation sont inscrits dans les

autres fonds propres en « subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;

- les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat, en produits d'exploitation pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et en produits exceptionnels pour l'excédent. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « Fonds dédiés sur legs et donations affectés » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice (« Engagement à réaliser sur legs et donations affectés »). Par symétrie avec la règle de classement appliquée pour les produits, cette charge est intégralement considérée comme une charge d'exploitation dès lors que la libéralité n'excède pas 300 000 euros.

De plus, conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, un montant global de 8 000 000 d'euros pour 2010 (6 000 000 d'euros en 2009) fixé par décision du conseil d'administration prise au moment du vote du budget, est prélevé sur la part unitaire des libéralités supérieure à 300 000 euros normalement présentée en produits exceptionnels, et porté en ressources d'exploitation, pour contribuer à la couverture des amortissements. Le montant ainsi porté en ressources courantes ne peut excéder, au total, le montant des amortissements de l'exercice non couverts par des subventions d'équipement.

Ce montant est ramené à 4 000 000 d'euros au 31 décembre 2010, permettant ainsi d'affecter au fonds de dotation une part maximum de legs exceptionnels. Cette décision fera l'objet d'une résolution lors du prochain conseil d'administration, préalablement à l'approbation des comptes.

Pendant toute la durée de leur réalisation, les legs et donations font l'objet d'un suivi comptable individualisé comme suit :

- à leur date d'acceptation par le conseil d'administration, les legs sont portés en engagements reçus hors bilan sur la ligne « legs nets à réaliser acceptés par le conseil d'administration » pour leur valeur de réalisation estimée, nette des charges d'acquisition ;
- à la réception de l'autorisation administrative, le montant estimé de réalisation est révisé et porté en engagements reçus hors bilan sur la ligne « legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle » ;
- jusqu'à la réalisation effective et définitive des biens légués (inscrits dans les catégories : immobiliers, liquidités et titres), les encaissements et les décaissements liés à la cession de ces biens sont enregistrés dans un compte d'attente individualisé, « legs et donations en cours de réalisation », qui figure au passif en « Produits constatés d'avance » lorsque le solde est créditeur ou, à l'actif en « charges constatées d'avance » lorsque le solde est débiteur, c'est-à-dire lorsque les frais engagés pour la réalisation ne sont pas encore couverts par les encaissements. Ces opérations de trésorerie entraînent la mise à jour des Engagements reçus présentés hors bilan ;
- les legs sont enregistrés en compte de produits au fur et à mesure de la réalisation des différents lots qui les composent.

FONDS DE DOTATION

En application du règlement n° 99-01 du CRC, sont inscrits directement au « fonds de dotation » figurant dans les fonds propres de la Fondation les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

De plus, conformément aux statuts, la part des libéralités supérieure à 300 000 euros, constatée en produits exceptionnels, minorée d'un montant global de 4 000 000 d'euros pour 2010 (6 000 000 d'euros en 2009) est portée au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Sont inscrits dans le poste « subventions d'investissement » :

- les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable lorsque la réalisation du legs est devenue effective et définitive.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « autres fonds propres » et sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

FONDS DÉDIÉS

Sont inscrits dans le poste « fonds dédiés » :

- les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs et donations (ou en produits exceptionnels pour la partie des legs et donations supérieurs à 300 000 euros) affectés à un programme de recherche et non encore utilisés l'année où ils sont terminés, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Engagements à réaliser sur legs et donations affectés » ;
- les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Engagements à réaliser sur subventions attribuées ».

Lors de la réalisation de l'engagement, le compte « Fonds dédiés » est soldé par contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'Institut, de la ferme de Rennemoulin et du domaine de Saint-Lager qui ont été évalués « à dire d'experts » en 1970.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, de nouvelles règles sont appliquées concernant les actifs et découlant des règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

- le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont, depuis le 1^{er} janvier 2008, les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

- les coûts de développement ;
- les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires) ;
- les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Pour l'application du règlement CRC n° 2004-06, la méthode prospective a été retenue et appliquée dès le 1^{er} janvier 2005.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens, soit :

- | | |
|--|----------------------------|
| • immobilisations incorporelles | 3 ans et 10 ans ; |
| • immeubles de rapport | 40 ans, 25 ans et 15 ans ; |
| • immeubles d'exploitation | 40 ans, 25 ans et 15 ans ; |
| • matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau | 5 ans ; |
| • matériel informatique | 3 ans ; |
| • mobilier de bureau | 10 ans ; |
| • agencements, aménagements, installations | 5 ans. |

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1^{er} janvier 2005, comme suit :

- | | |
|--|----------|
| • structure et ouvrages assimilés | 40 ans ; |
| • toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie | 25 ans ; |
| • ravalement et ascenseurs | 15 ans. |

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Sont inclus en immobilisations financières :

- les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;
- les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs

de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

TITRES DE PLACEMENT STABLES

Sont incluses en « titres de placement stables » les valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;
- les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert.

Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (généralement, la valeur boursière à la clôture) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres. Cette règle n'est pas appliquée pour les titres de placement relatifs à des obligations provenant de legs reçus, en raison de leur conservation jusqu'à l'échéance.

STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE, GRATIFICATIONS D'ANCIENNETÉ ET CONGÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (60 à 70 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.

Ils tiennent compte également de l'application du nouvel accord d'entreprise à partir du 1^{er} mai 2003, des nouvelles dispositions de la loi Fillon à partir du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour.

Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La Fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations concernant notamment des réclamations formulées par des tiers (coinventeurs et industriels). Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la Direction, après consultation de ses conseils juridiques.

CONVERSION EN EUROS DES ÉLÉMENTS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

Compléments d'informations relatifs au bilan

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros

	Valeurs brutes début 2010	Acquisition et poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes fin 2010
			Cessions	Hors service et poste à poste	
Immobilisations incorporelles⁽¹⁾	4 308	308	6	13	4 597
Immobilisations incorporelles hors métropole	66	34			99
Total immobilisations incorporelles	4 374	341	6	13	4 697
Immobilisations corporelles					
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	151 006	31 299	57		182 248
Terrains et immeubles hors métropole	1 928	18			1 945
	164 190	31 316	57		195 450
Matériel et outillage	120 947	6 606	461	1 966	125 126
Mobilier et matériel de bureau	17 685	494	111	524	17 545
Matériel et mobilier hors métropole	6 549	793		16	7 326
	145 181	7 893	572	2 505	149 997
Agencements, aménagements, installations	17 366		37	16	17 314
Agencements, installations hors métropole	3 571	116	4		3 684
Autres immobilisations	328				328
Autres immobilisations hors métropole	237				237
Immobilisations liées à l'exploitation	330 874	39 326	669	2 521	367 009
Terrains de rapport	1 024	11	2		1 033
Immeubles de rapport	47 537	26 902	73		74 366
	48 561	26 913	75		75 399
Immobilisations en cours	37 287	39 061		35 240	41 108
Immobilisations en cours hors métropole		9			9
	37 287	39 070		35 240	41 117
Total immobilisations corporelles	416 722	105 309	744	37 761	483 525
Total	421 096	105 650	750	37 774	488 222

(1) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 K€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles. Les acquisitions importantes correspondent principalement aux travaux de rénovation de bâtiments.

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS CUMULÉS

En milliers d'euros

	Valeurs début 2010	Mouvements de l'année		Valeurs fin 2010
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	2 764	259	14	3 010
Immobilisations incorporelles hors métropole	40	21		61
Total immobilisations incorporelles	2 804	280	14	3 071
Immobilisations corporelles				
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	105 801	3 440	3	109 237
Terrains et immeubles hors métropole	955	69		1 024
	106 755	3 509	3	110 261
Matériel et outillage	98 365	8 083	2 363	104 085
Mobilier et matériel de bureau	16 607	774	633	16 747
Matériels et mobiliers hors métropole	5 447	544	16	5 976
	120 419	9 401	3 012	126 808
Agencements, aménagements, installations	17 366		53	17 314
Agencements, installations hors métropole	2 922	118	2	3 038
Autres immobilisations	292	12		304
Autres immobilisations hors métropole	231	1		232
Immobilisations liées à l'exploitation	247 985	13 041	3 070	257 957
Terrains de rapport	27	2		29
Immeubles de rapport	9 585	827	18	10 395
	9 613	829	18	10 424
Total immobilisations corporelles	257 598	13 870	3 088	268 381
Total	260 402	14 151	3 101	271 452

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenu	Valeurs brutes		Variations	Provisions	Valeurs nettes au 31-12-10	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avais donnés par la Fondation	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice ou (perfe) du dernier exercice connu
				Début 2010	Fin 2010							
Titres de participation				3 167	4 309	1 142	2 044	2 264				
Participations (détenues à plus de 50 %)												
Pathoquest	10	- 21	74,18 %		8	8		8			0	- 20
Participations (détenues entre 10 % et 50 %)												
Biocortech	62	1 382	17,97 %	335	335		75	260			1 501	- 143
Theravectys	65	3 284	16,67 %	12	12			12			333	- 614
Immunothérapie	43	0	15,00 %	50	50			50			0	0
Quro	55	0	14,68 %	5	5			5			0	0
Anaconda Pharma	874	1 321	11,77 %	291	296	5	38	258			1 946	- 1 105
Soparbiotech	2 000	- 58	10,00 %	200	200			200			0	12
Autres participations (détenues à moins de 10 %)												
Ariana Pharma	71	1 541	9,17 %	80	80			80			637	- 269
Génomique Vision	200	3 417	6,48 %	12	14	2		14			368	- 1 293
Pasteur Mediavita	500	- 1 095	5,00 %	1 361	1 361		1 361					
Collectis	582	44 073	4,36 %	13	13			13			10 467	- 5 347
Theraptoxis	377	- 2 190	3,95 %	15	15		15					
Hybrigenics SA	1 157	3 880	2,41 %	569	569		448	121			4 169	- 4 194
Genticel	688	14 905	1,87 %	84	84			84			1 707	- 658
Diatos	2 161	- 673	1,13 %	98	98		98					
Fondation Pasteur Dakar					1 152	1 152		1 152				
Autres				42	18	- 25	10	8				
Autres immobilisations financières				2 096	2 189	93	67	2 121				
Participation effort construction				1 922	1 969	47		1 969				
Prêts												
Dépôts et cautionnements				97	149	52		149				
Immobilisations financières hors métropole				77	70	- 7	67	2				
Total				5 263	6 497	1 235	2 112	4 386				

NOTE 3a – TITRES DE PLACEMENT STABLES

Au 31 décembre, les titres de placement stables se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2010	2009
Actions	203 455	176 863
Obligations	171 624	232 295
Fonds diversifiés	231 638	215 435
Monétaire	25 808	50 132
Coupons courus sur obligations	1	1 177
Provisions	- 54 060	- 75 525
Total net des titres cotés	578 466	600 377
Autres titres non cotés	73	74
Provisions	- 73	- 73
Total net des titres non cotés		1
Total	578 466	600 378

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2010 à 581 703 K€ (600 627 K€ au 31 décembre 2009).

NOTE 3b – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2010	2009
Sicav monétaires	8 787	13 517
Sicav monétaires (contrat CE)	8 578	5 720
Dépôt à terme	40 692	471
Total métropole	58 058	19 707
Valeurs mobilières de placement hors métropole	238	463
Total général	58 295	20 170

La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2010 à 17 633 K€ (19 697 K€ au 31 décembre 2009).
Souscription en 2010 de deux dépôts à terme de 20 000 K€ chacun.

NOTE 4a – ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

En milliers d'euros

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans et plus	À plus de 5 ans
Clients	95 651	94 947	674	30
Autres créances d'exploitation				
Créances fournisseurs	221	221		
Comptes courants	331	331		
État	6 629	6 629		
Autres	3 718	3 718		
Total	10 899	10 899		
Total créances d'exploitation	106 550	105 846	674	30
Dettes financières ⁽¹⁾	21 596	5 059	7 693	8 844
Dettes fournisseurs	39 554	39 554		
Dettes sociales et fiscales	29 287	29 287		
Autres dettes	13 394	13 394		
Total dettes	103 831	87 294	7 693	8 844

(1) Dont emprunt BNP de 20 000 K€ souscrit fin 2009 pour le financement du bâtiment de Biologie intégrative des maladies émergentes : durée 120 mois taux fixe 3,5 %.

NOTE 4b – PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

En milliers d'euros

	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations – coupons et intérêts courus à recevoir	1
Clients – factures à établir	23 214
Personnel – frais personnel à recevoir	54
Impôts et taxes à recevoir	2 801
Autres créances – produits à recevoir	2 894
Produits financiers à recevoir	184
Total produits à recevoir	29 147
Dettes (charges à payer)	
Fournisseurs – factures non parvenues	29 196
Personnel – charges à payer	12 850
Organismes sociaux – charges à payer	6 407
Impôts et taxes à payer	3 302
Clients – avoirs à établir	2 103
Autres dettes – charges à payer	72
Total charges à payer	53 931

NOTE 5 – FONDS PROPRES

En milliers d'euros

	Situation début 2010	Affectation 2009	Excédent 2010	Situation fin 2010
Fonds de dotation ⁽¹⁾	630 484	16 622		647 106
Excédent ou déficit ⁽²⁾	76 607	- 76 607	35 078	35 078
Report à nouveau	- 62 917	59 985		- 2 902
Total fonds propres	644 174		35 078	679 282

(1) Affectation de la part supérieure à 300 000 € minorée d'un montant global de 8 000 000 € (article 19b des statuts – délibération du conseil d'administration du 29/04/2010) ramené à 4 000 000 € au 31/12/2010.

(2) Dont contribution hors métropole 245 K€.

NOTE 6 – SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

En milliers d'euros

	État	Reçues Autres	Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
Situation début 2010	19 208	23 266	- 12 696	29 778
Subventions 2010	4 312	1 648		5 960
Reprise correspondant à des investissements entièrement amortis		- 799	799	
Amortissements de 2010 couverts par des subventions			- 1 898	- 1 898
Total métropole	23 520	24 115	- 13 794	33 840
Situation début exercice hors métropole	3 226	2 166	- 3 833	1 559
Subventions 2010 hors métropole	194	35		229
Amortissements de 2010 couverts par des subventions hors métropole			- 346	- 346
Total général	26 940	26 315	- 17 974	35 282

NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros

	Solde début 2010	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde fin 2010
Risques généraux inhérents à l'activité de l'Institut Pasteur	10 246	11 650			21 896
Litiges valorisation	5 800	190	- 3 200	- 400	2 390
Indemnités de départ en retraite ⁽¹⁾	26 311	731			27 042
Instances prud'homales en cours	1 327	170	- 415	- 255	827
Divers (différence de change)	290	240	- 290		240
Total métropole	43 974	12 981	- 3 905	- 655	52 395
Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux hors métropole	913	50	- 184		778
Total général	44 887	13 031	- 4 089	- 655	53 174

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leurs coûts probables effectuée par la Direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la Direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations.

(1) Les principales hypothèses actuarielles retenues pour les estimations des engagements de retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation 4,75 %
- taux d'inflation attendu sur le long terme 2,00 %
- taux de progression des salaires 2,00 %
- taux de charges sociales et fiscales patronales 50,00 %
- type de départ à la retraite : les hypothèses concernant le mode de départ à la retraite ont été modifiées pour tenir compte des évolutions réglementaires et de leur prise en compte par l'entreprise dans sa définition de sa politique en la matière dès 2008.

Celles retenues au 31/12/2010 sont les suivantes :

Personnel administratif né avant le 1^{er} janvier 1958 } À l'initiative du salarié à 62 ans
 Personnel administratif né à partir du 1^{er} janvier 1958 } À l'initiative du salarié à 62 ans.

* L'indemnité de départ est soumise à charges sociales

Personnel scientifique } À l'initiative de l'employeur à 70 ans.

* L'indemnité de départ en retraite est soumise à une taxe de 50 % et son montant ne peut être inférieur à l'indemnité légale de licenciement.

NOTE 8 – FONDS DÉDIÉS

En milliers d'euros

	Solde début 2010	Dotations	Reprises	Solde fin 2010
Sur contrats de recherche et développement	15 744	16 918	- 15 744	16 918
Sur dons et legs affectés	3 980	5 046	- 3 980	5 046
Total métropole	19 725	21 964	- 19 725	21 964
Sur contrats de recherche hors métropole	68	92	- 68	92
Total général	19 792	22 056	- 19 792	22 056

NOTE 9 – PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En milliers d'euros

	2010	2009
Legs en cours	25 600	32 014
Conventions de recherche	40 464	41 481
Autres produits	13 485	1 917
Total métropole	79 549	75 412
PCA hors métropole	103	54
Total général	79 652	75 467

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur legs, d'une part, et des revenus sur contrats et conventions de recherche pluriannuels d'autre part, présentés dans la note de description des règles et méthodes comptables. Les produits constatés d'avance sur legs seront enregistrés en produits d'exploitation au fur et à mesure de la clôture des lots de legs concernés. Les autres produits constatés d'avance, destinés généralement à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, seront enregistrés en produits d'exploitation selon les conditions contractuelles les régissant.

Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

NOTE 10 – PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

	31-12-10	31-12-09
Apport de l'État		
Subvention recherche	55 056	52 054
Compte d'affectation spéciale Institut national de veille sanitaire	5 772	6 007
	60 828	58 061
Revenus des activités propres		
Redevances industrielles	37 178	31 376
Ventes et services	22 783	17 784
Centre médical	5 311	5 116
Ventes et prestations	2 937	2 911
Remboursements de salaires	4 242	5 096
Autres produits	10 294	4 662
Contrats, conventions	39 506	39 259
Contrats industriels de R&D	2 790	2 007
Conventions et contrats publics de recherche	17 668	19 003
Contrats européens et internationaux	12 663	12 580
Autres conventions et libéralités	6 385	5 668
	99 467	88 418
Mécénat et produit du patrimoine		
Mécénat	43 402	41 713
Dons	18 075	16 380
Taxe d'apprentissage	1 488	1 357
Legs (part inférieure à 300 K€)	19 840	17 977
Legs (transfert des produits exceptionnels)	4 000	6 000
Produits du patrimoine	5 043	5 011
Loyers	4 525	4 691
Produits agricoles	518	320
	48 445	46 724
Reprises sur provisions	9 363	3 467
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Report des ressources affectées non utilisées	19 725	15 089
Transferts de charges	585	353
Total	238 412	212 113

NOTE 11 – EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER

En milliers d'euros

	31-12-10	31-12-09
Produits financiers		
Revenus des participations	10 873	20 033
Autres intérêts et produits assimilés	269	53
Différences positives de change	370	50
Reprises sur provisions pour risques	290	329
Total	11 802	20 465
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	240	290
Intérêts et charges assimilées	679	3
Différences négatives de change	65	514
Total	985	807
Contribution des établissements hors métropole	- 2	113

NOTE 12 – EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros

	31-12-10	31-12-09
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Part des dons et legs > 300 000 €	16 226	22 622
Legs (transfert en produits d'exploitation)	- 4 000	- 6 000
Autres opérations de gestion	68	66
Reprises de provisions pour risque exceptionnel		
Sur opérations en capital	1 496	690
Sur opérations financières		
Profits sur cessions titres de placement	6 421	1 196
Reprises de provisions sur titres de placement	21 486	57 925
Profits sur cessions titres de participation et reprises de provision	25	
Total	41 721	76 499
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3	85
Sur opérations en capital	181	533
Sur opérations financières		
Perte sur cessions titres de placement	6 997	181
Dotations aux provisions sur titres de placement	21	67
Perte sur cessions titres de participation et dotations aux provisions	308	142
Total	7 510	1 007
Contribution des établissements hors métropole	71	- 77

NOTE 13 – COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

En millions d'euros

Emplois	Emplois de N = compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
1 - MISSIONS SOCIALES	183,8	50,7
1-1 Réalisées en France	175,1	50,2
Actions réalisées directement	163,3	50,2
Recherche	148,4	47,3
Actions de santé publique	12,6	2,5
Enseignement	2,3	0,4
Versements à d'autres organismes agissant en France	11,8	
Reversement pour compte de tiers	11,5	
Autres versements	0,3	
1-2 Réalisées à l'étranger	8,7	0,5
Actions réalisées directement	6,1	
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	2,6	0,5
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7,1	1,4
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	5,8	1,2
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,4	0,1
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,9	0,1
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	22,6	4,5
		56,6
I Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	213,5	
II Dotation aux provisions	14,7	
III Engagements à réaliser sur ressources affectées	22,0	
IV Excédent de ressources de l'exercice	35,1	
V Total général	285,3	
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0,7
VI Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0,09
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		57,3

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales
Frais de recherche de fonds
Frais de fonctionnement et autres charges

Bénévolat
Prestations en nature
Dons en nature

En millions d'euros

Ressources	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		80,3
1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		62,6
1-1 Dons et legs collectés	54,1	
Dons manuels non affectés	11,2	
Dons manuels affectés	7,0	
Legs et autres libéralités non affectés	28,5	
Legs et autres libéralités affectés	7,4	
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	8,5	
2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	4,1	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	91,0	
4 - AUTRES PRODUITS	76,7	
I Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	234,4	
II Reprises des provisions	31,2	
III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	19,7	
IV Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf. tab. des fonds dédiés)		-0,7
V Insuffisance de ressources de l'exercice		
VI Total général	285,3	61,9
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		57,3
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		84,9

Le compte emploi des ressources

La note de commentaires ci-jointe a pour objectif de présenter le compte emploi des ressources de l'Institut Pasteur et l'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et, plus précisément, par missions sociales (recherche, santé publique, enseignement), frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

• **Les emplois** sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).

• **Les missions sociales** s'élèvent à 183,8 M€, représentant ainsi 86,1 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat, et correspondent, en application de nos statuts, à nos activités de recherche, de santé publique et d'enseignement. La part des activités réalisées en France s'élève à 175,1 M€ et celles réalisées à l'étranger, dans le Réseau international des Instituts Pasteur (RIIP), à 8,7 M€.

Le versement à d'autres organismes agissant en France correspond à la part des redevances reversées aux organismes copropriétaires, l'Institut Pasteur percevant l'ensemble des ressources de redevances afférentes à la copropriété et inscrit en autres produits.

• **Les frais de recherche de fonds** correspondent à ceux engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement), pour la recherche d'autres fonds privés (correspondant à des actions de mécénat) ainsi que pour la recherche de subventions et autres concours publics dans le cadre d'appel d'offres de la Communauté européenne et de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) par exemple.

Ils représentent 4,5 % des ressources y afférentes ; ceux spécifiquement engagés pour la collecte auprès du public s'élèvent à 9,3 % des dons, legs et produits liés à l'appel à la générosité du public enregistrés.

• **Les frais de fonctionnement** correspondent aux charges des directions de l'Institut Pasteur, non spécifiquement affectés à nos missions sociales (directions générales, financière, ressources humaines, juridique...) et représentent 10,6 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat.

• **L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public** est répartie comme suit :

- les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition de nos unités de recherche l'année de leur perception ;
- les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité publique, sont allouées sur une base proportionnelle aux dépenses qui ne font pas l'objet d'un financement spécifique.

• **Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice** s'élève à 80,3 M€. Il correspond au fonds associatif auquel est appliqué un pourcentage moyen des trois dernières années des dons et legs non affectés, rapporté à nos ressources totales, pour la constitution du report d'origine, augmenté de l'excédent constaté en 2009 sur les ressources collectées auprès du public non affectées.

• **Les ressources collectées auprès du public** (62,6 M€) correspondent aux dons et legs (affectés ou non affectés) collectés directement ou par l'intermédiaire d'organismes eux-mêmes collecteurs de fonds (FRM, AFM...) ainsi qu'aux revenus de nos immeubles de rapport. Les actions de mécénat auprès des entreprises sont inscrites en dons manuels (6,7 M€) et en autres fonds privés (1,0 M€). Par ailleurs, certaines actions spécifiques financent des investissements (1,3 M€).

• **Les autres fonds privés** (4,1 M€) sont relatifs au mécénat d'entreprise et aux financements de conventions privées.

• **Les subventions et autres concours publics** (91,0 M€) regroupent les subventions versées par le ministère de la Recherche, le ministère de la Santé et l'ensemble des conventions de recherche de financeurs publics (Union européenne, ANR...) ainsi que la taxe d'apprentissage.

• **Les autres produits** regroupent l'ensemble des autres ressources de l'Institut Pasteur (76,7 M€) (redevances, ventes et services, produits financiers et produits exceptionnels...).

Autres informations

NOTE 14 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

M. Herzberg

Dans le cadre de sa participation dans la société Collectis, l'Institut Pasteur s'est engagé à verser à M. Herzberg, pour le suivi des activités de cette société dont elle est actionnaire, 2 % des plus-values réalisées éventuellement lors de la cession des actions de la société Collectis : cet engagement est lié au fait que M. Herzberg continue à apporter son aide à la société Collectis pour toutes questions relevant de ses compétences jusqu'à la date de ladite cession.

Garantie pour le prêt de l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge

L'Institut Pasteur a conclu, en septembre 2006, une garantie à première demande à hauteur de 400 000 € pour le prêt consenti par l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge concernant la construction d'un laboratoire P3. Cette garantie a une durée de dix ans correspondant à la durée du prêt.

Engagement de souscription au fonds commun de placement à risque Bioam

L'Institut Pasteur s'est engagé à souscrire au fonds commun de placement à risque Bioam en septembre 2000 à hauteur de 1 000 000 €. Au 31 décembre 2010, 950 000 € ont déjà été versés et 50 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Engagement de souscription au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II

L'Institut Pasteur s'est engagé à souscrire au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II en décembre 2004 à hauteur de 2 000 000 €. Au 31 décembre 2010, 1 638 000 € ont déjà été versés et 362 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Adhésion au Réseau thématique de recherche et de soins (RTRS) sur le handicap sensoriel

L'Institut Pasteur subventionne ce réseau à hauteur de 400 000 € pour une durée de cinq ans, soit 80 000 € par an. Au 31 décembre 2010, 320 000 € ont déjà été versés et 80 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Adhésion au Réseau thématique de recherche avancée (RTRA) en infectiologie

L'Institut Pasteur subventionne ce réseau à hauteur de 250 000 € pour une durée de cinq ans, soit 50 000 € par an. Au 31 décembre 2010, 200 000 € ont déjà été versés et 50 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Adhésion au Réseau thématique de recherche avancée (RTRA) GIP Canceropole

L'Institut Pasteur subventionne ce réseau à hauteur de 135 000 € pour une durée de neuf ans, soit 15 000 € par an. Au 31 décembre 2010, 45 000 € ont déjà été versés et 90 000 € restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du Plan emploi seniors à l'Institut Pasteur

Le protocole a été signé par les parties en date du 15/01/2010. Ce protocole propose une majoration de l'indemnité de départ en retraite de 2 mois ou de 1 mois pour un départ annoncé 18 mois ou 12 mois au plus tard avant la date envisagée du départ en retraite. Cette majoration s'applique pour tout départ en retraite entre 60 et 64 ans à l'initiative du salarié intervenant entre le 01/01/2011 et le 31/12/2012. Son financement est assuré dans la limite de 300 000 € par année charges comprises.

Nantissements (IP Guadeloupe)

Nantissement de matériel à hauteur de 90 000 € en date d'effet 15/11/2007 et à échéance 15/11/2012. Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 45 000 € en date d'effet 30/10/2007 et à échéance 15/10/2011.

Droit individuel à la formation (DIF)

Le nombre d'heures créditées aux salariés de l'Institut Pasteur de Paris s'élève au 31 décembre 2010 à 149 706 heures et à 4 821 heures pour l'Institut Pasteur de Guyane.

Engagements reçus

Les engagements reçus sont exclusivement composés des legs et donations acceptés par le bureau du conseil d'administration et en cours de réalisation. Ces engagements reçus sont évalués de façon estimative pour leur montant net des frais de réalisation.

Au 31 décembre, leur montant correspond à la valeur d'estimation nette initiale de chaque legs en cours, déduction faite des encaissements nets déjà réalisés. Au cours de l'exercice, ces engagements reçus ont évolué comme suit :

En milliers d'euros

	Engagements reçus acceptés	Engagements reçus autorisés par l'administration	Total des engagements reçus
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	10 149	31 350	41 499
Legs acceptés sur l'exercice	29 086		29 086
Legs autorisés par l'administration sur l'exercice	- 21 718	21 718	0
Écart de réestimation par l'administration		- 1	- 1
Encaissements nets de l'exercice		- 24 738	- 24 738
Écart de réalisation sur legs terminés		4 230	4 230
Solde au 31 décembre 2010	17 517	32 559	50 076

Compte tenu des encaissements nets déjà effectués sur legs et donations encore en cours à la clôture (montants inscrits au bilan en produits ou charges constatés d'avance), le total potentiel des legs et donations à constater en résultat ou en fonds associatifs

(fonds propres et subventions d'investissements sur biens non renouvelables) sur les prochains exercices s'élève à 74 635 K€ calculés comme suit :

En milliers d'euros

	Montant
Total des engagements reçus à la clôture (hors bilan ci-dessus)	50 076
Plus : produits constatés d'avance au bilan (encaissements nets des legs en cours)	25 600
Moins : charges constatées d'avance au bilan	- 1 041
Total estimé des legs et successions acceptés et en cours de réalisation	74 635
Dont :	
– produits à constater dans les résultats futurs	
– montants à inscrire en fonds propres	
– montants à inscrire en subventions d'investissement	74 635

Renseignements comparatifs concernant les legs

En milliers d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010
Hors bilan – flux annuels					
Legs acceptés par le bureau du conseil d'administration (y compris les modifications postérieures)	40 193	24 029	26 322	26 634	29 086
Legs numérotés ayant reçu l'autorisation de l'administration compétente	35 445	51 677	30 066	23 160	21 718
Effets en compte de résultat					
Part des legs terminés affectée à l'exploitation	21 952	25 741	23 254	23 977	23 840
Part des legs terminés portée en produits exceptionnels	9 846	16 565	18 183	16 532	12 019
Legs et successions acceptés et en cours de réalisation au 31 décembre de chaque année (analyse ci-avant)	99 749	92 280	87 706	72 581	74 635

Avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune : nous avons effectué en 2009 une avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune à l'Institut Pasteur du Cambodge pour un montant de 100 000 euros.

NOTE 15 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé, pour l'exercice 2010, à 1 670 949 euros.

Par ailleurs, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature se sont élevées, pour l'exercice 2010, à 520 756 euros.

NOTE 16 – EFFECTIF DES SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

	Femmes		Hommes		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Chercheurs	288	286	307	306	595	592
Chercheurs hors métropole	2	1	3	1	5	2
Ingénieurs, techniciens, administratifs	846	892	413	425	1 259	1 317
Ingénieurs, techniciens, administratifs hors métropole	76	72	43	39	119	111
Total	1 212	1 251	766	771	1 978	2 022

Il s'agit de l'effectif total, c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.



rappports

DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Aux membres du conseil d'administration
Aux membres de l'assemblée

Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration en application de l'article 9 des statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Institut Pasteur, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directeur général en application de l'article 14 des statuts. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

a – Votre fondation tire une partie significative de ses ressources des dons, successions et donations qui lui sont faits. Les traitements comptables détaillés appliqués à ces différentes libéralités sont précisés dans le chapitre de l'annexe consacré aux règles et méthodes comptables et les montants en jeu sont analysés dans les notes 10 (Produits d'exploitation), 12 (Excédent ou Déficit exceptionnel) et 14 (Engagements hors bilan) de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe ainsi que

leur conformité à la réglementation comptable française en vigueur telle que précisée, le cas échéant, par les statuts de la fondation et nous sommes assurés de leur correcte application.

b – Dans le cadre de son activité, votre fondation détient des positions sur titres. Les sections de l'annexe consacrées aux règles et méthodes comptables applicables aux Immobilisations financières, aux Titres de placement stables et aux Valeurs mobilières de placement, ainsi que les notes 2 (Immobilisations financières) et 3 (Titres de placement stables et valeurs mobilières de placement) de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables de classement et d'évaluation relatives à ces positions et vous informent sur leur nature et leurs montants. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la correcte application des méthodes retenues. Nous avons également mis en œuvre les travaux nécessaires pour nous assurer que les provisions sur titres sont évaluées de façon satisfaisante.

c – Votre fondation constitue des provisions destinées à faire face aux risques et charges identifiés (note 7 de l'annexe), en fonction de sa meilleure estimation des coûts potentiellement encourus. Dans le cadre de notre appréciation de ces provisions, nous avons examiné les éléments d'information sur lesquels ces estimations sont fondées. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ou des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2011

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Vogt

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(RÉUNION DES MEMBRES DE LA FONDATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010)

Aux membres du conseil d'administration
Aux membres de l'assemblée

Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DES MEMBRES

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la Fondation en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR LES MEMBRES

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre Fondation, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par les membres au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aux termes d'une convention cadre signée le 1^{er} février 2008 et organisant sur trois ans les conditions d'octroi de subventions annuelles, une subvention est accordée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à l'Institut Pasteur de Paris. Au titre de l'année 2010 et selon l'arrêté ministériel signé le 6 décembre 2010, la somme attribuée à l'Institut Pasteur de Paris s'élève à 57 455 713 euros. Cette somme a été entièrement versée sur l'exercice 2010.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2011

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Vogt



Institut Pasteur
Direction de la communication et du mécénat
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15
www.pasteur.fr